

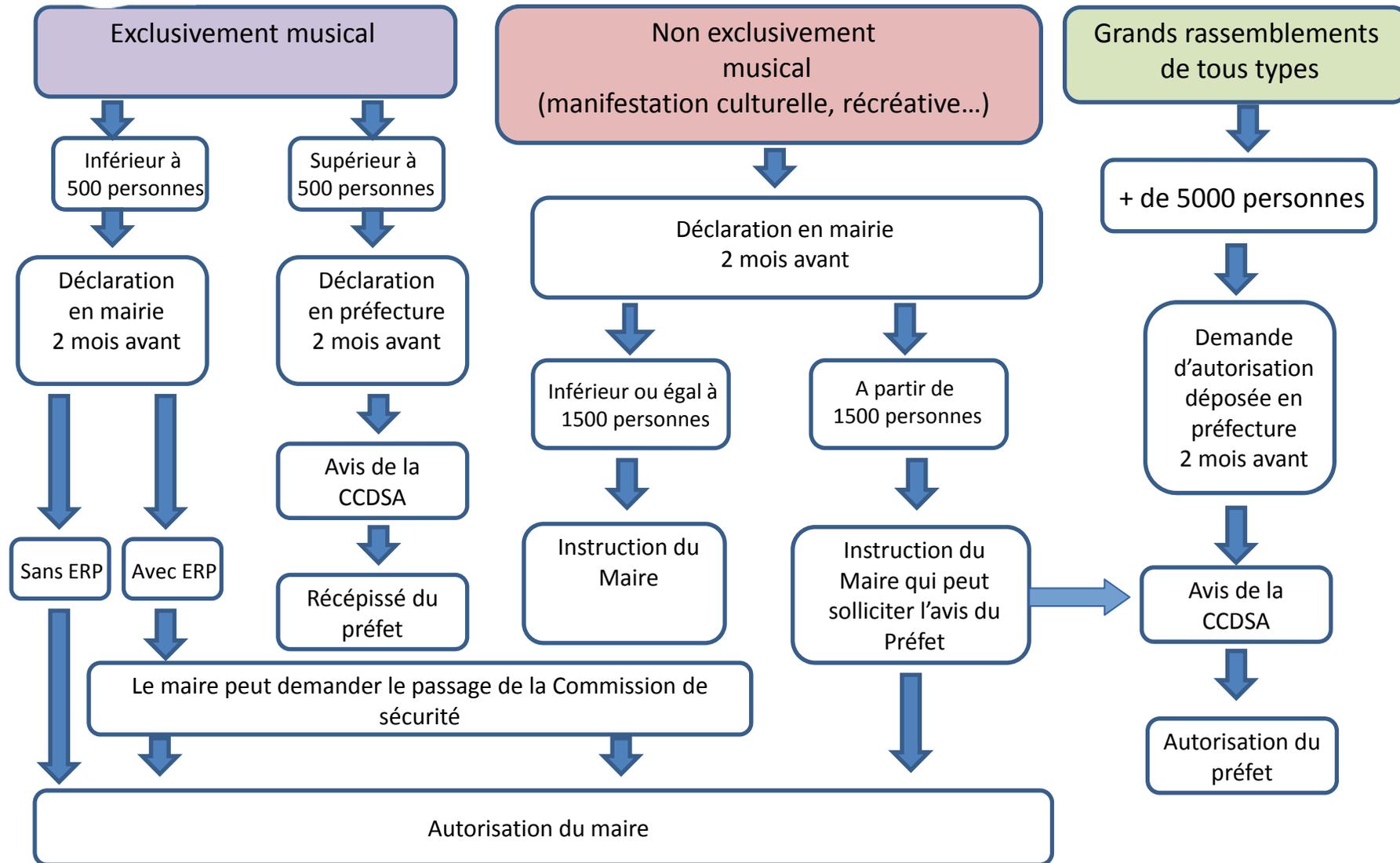


PRÉFÈTE
DE LA
CORSE-DU-SUD

Les réglementations de sécurité

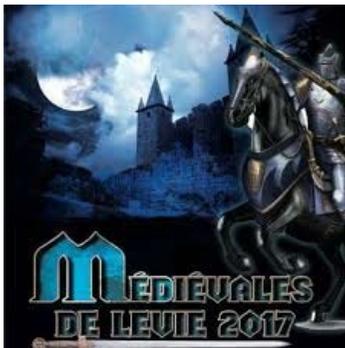
*Grands rassemblements
Manifestations sportives*

Les grands rassemblements

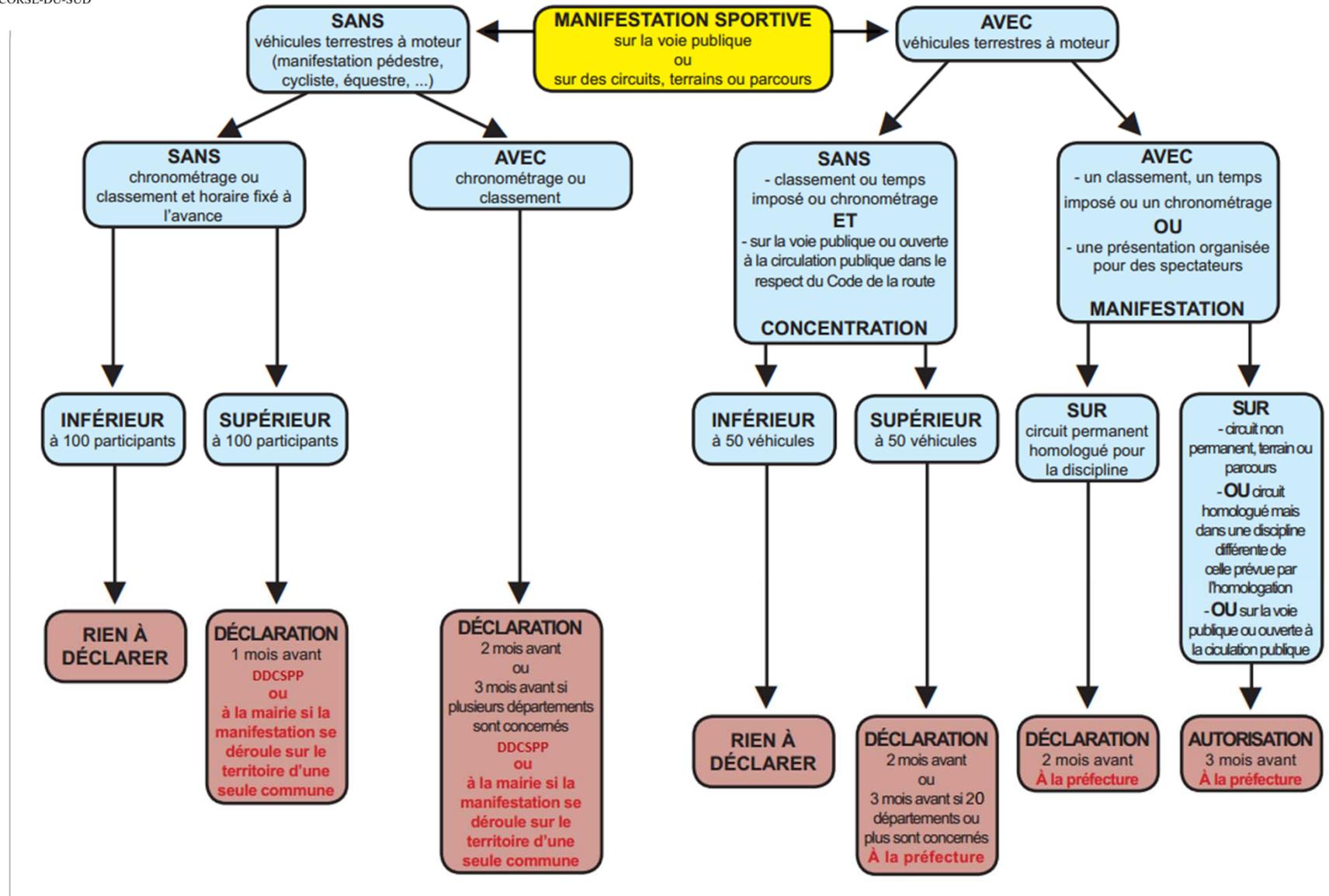


Les grands rassemblements – Pièces indispensables au maire pour l’instruction du dossier

- ✓ Délimitation précise de l’enceinte de la manifestation
- ✓ Evaluation du public attendu
- ✓ Attestation du propriétaire du site ou du bâtiment autorisant la manifestation
- ✓ Attestation d’assurance
- ✓ Plan de situation (localisation, voies réservées aux moyens de secours extérieurs, réservées au public, installations, poste de secours, identification des issues de secours...)
- ✓ Interdictions de circulations, de stationnements
- ✓ Emplacement de la zone de rassemblement du public en cas de survenance d’un évènement défavorable
- ✓ Conformité des installations
- ✓ Dispositif prévisionnel de sécurité (secours, pompiers, associations agréées de sécurité civile)
- ✓ Sécurisation du site (société de sécurité, contacts avec les forces de l’ordre)



Les manifestations sportives



Les manifestations sportives – Instruction par les maires Les points d'attention

- ✓ Le règlement de la manifestation
- ✓ L'avis de la fédération délégataire
- ✓ Le nombre de spectateurs attendus (approximatif)
- ✓ La sécurité et la protection des participants et du public
- ✓ La circulation et le stationnement
- ✓ La liste des personnes assurant les fonctions de signaleurs

